

COMPTE RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vingt trois février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick DELÉTANG, Maire, en suite de convocation en date du quinze février.

Nombre de conseillers en exercice : 26.

Etaient présents : Patrick DELÉTANG, Gérard DAVIET, Marc PIGEON, Annie CLISSON, Catherine ROTHUREAU, Christian DRUELLE, Lysiane PLAIS, Fabrice DESTIN, Monique RICHER, Nicole DUMONT, Pierre ORGEUR, Dominique GOURDON, Catherine COCHARD, Patricia BORDE, Patrick SOUTY, Christèle RULLIER-BRADÉSI, Patrick ETESSE, Didier MICHAUD, Claudine DESMARES et Franck LIMOUSIN formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : Jean-Pierre DESLIE (procuration à Gérard DAVIET), Jean-Philippe ROBIN (procuration à Nicole DUMONT), Joëlle METAY (procuration à Annie CLISSON), Isabelle DAVID (procuration à Fabrice DESTIN), Julie BOLO-JOLLY (procuration à Lysiane PLAIS) et Jean BLUTEAU (procuration à Patrick DELÉTANG).

Etaient absents : Néant.

Secrétaire de séance : Lysiane PLAIS.

✂

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

Le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Le Code Général des Collectivités Territoriales stipule que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, selon les conditions fixées au règlement intérieur de la commune.

Ce débat intervient dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le vote du budget primitif 2017 est prévu en mars prochain.

Section de fonctionnement :

- Dépenses :
- charges à caractère général : 1 045 650 €
- charges de personnel : 1 403 243 €
- autres charges de gestion : 241 950 €
- charges financières : 41 600 €
- virement à la section d'investissement : 623 803 €
- opérations d'ordre entre sections : 249 820 € €

Le total des dépenses s'élèverait à 3 619 766 € (dépenses réelles 2 746 143 € + dépenses d'ordre 873 623 €).

- Recettes :
- dotations et participations de l'Etat, du Département et de Tour(s)plus : 775 766 € (cette somme devra éventuellement être revue à la baisse)
- produits des services publics communaux : 555 410 €
- recettes diverses : 187 086 €
- impôts locaux et taxes diverses : 1 233 464 €
- dotations communautaires : 265 770 €
- excédent reporté : 1 097 891 €

Le total des recettes s'élèverait à 4 115 387 € (recettes réelles 3 017 496 € + excédent 2016 reporté 1 097 891 €).

Il est à noter que la section de fonctionnement sera présentée avec un suréquilibre de 495 621 € correspondant à l'excédent de fonctionnement provenant de l'ex Communauté de Communes du Vouvrillon.

Section d'investissement :

- Dépenses :
- L'année 2017 sera notamment marquée par les chantiers suivants :
- études et début des travaux de restauration de l'église (provision de 151 370 €),
 - études pour la construction d'une nouvelle structure pour l'A.L.S.H., un multi-accueil et un Relais d'assistantes maternelles (provision de 17 770 €),
 - enfouissement des réseaux éclairage public, basse tension et telecom du quartier des Guessières (provision de 145 932 €).

Sont également prévus :

- des travaux d'aménagement (columbarium au cimetière...),
- des travaux dans les bâtiments et équipements communaux (mairie, écoles maternelle et élémentaire, restaurant scolaire, salle des loisirs, locaux et équipements sportifs...),
- des acquisitions de matériel et de mobilier pour les services techniques, le restaurant scolaire, les associations sportives...

Le montant du remboursement du capital emprunté s'élève à 85 323 €.

Les dépenses liées à la voirie (et son emprise, c'est-à-dire les trottoirs, les bas-côtés...) et à la signalisation routière ne figureront plus dans le budget primitif car elles sont désormais prises en charge par Tour(s)plus, dans le cadre de sa compétence « voirie – espaces publics ».

La reprise du déficit d'investissement 2016 est de 399 298 €.

- Recettes :
- Il s'agit principalement des postes suivants :
- les subventions et dotations liées aux programmes de travaux (fonds de concours de Tour(s)plus, enveloppe parlementaire...) en restes à réaliser et en recettes nouvelles,
 - le F.C.T.V.A. (132 042 €),
 - la taxe d'aménagement,
 - les ventes de terrains,
 - les dotations aux amortissements,
 - le virement de la section de fonctionnement (623 803 €).

Le compte administratif 2016 n'a pas été voté.

Toutefois, il est possible de reprendre, dès le budget primitif 2017, les résultats de 2016 en fonctionnement, en investissement et les restes à réaliser.

Les résultats provisoires de clôture de l'exercice 2016 sont les suivants :

- section de fonctionnement : excédent de 1 097 891,13 € (excédent de 2016 de 167 568,22 € + excédent reporté de 2015 de 930 322,91 €),

- section d'investissement : déficit de 399 297,87 € (déficit de 2016 de 545 431,66 € – excédent reporté de 2015 de 146 133,79 €).

Les restes à réaliser de 2016 sont de 42 356,80 € en dépenses et 561 799,00 € en recettes.

L'excédent de clôture de la section de fonctionnement, d'un montant de 1 097 891,13 €, sera affecté en totalité à l'article 002 du BP 2017 (excédent de fonctionnement reporté).

La section d'investissement n'a pas besoin de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement, compte tenu d'un excédent de financement de 120 144,33 €.

Toutefois, il ne s'agit que de prévisions même si les résultats définitifs seront très proches des masses budgétaires annoncées ci-dessus.

Le présent rapport ne vaut pas engagement budgétaire et ne fait pas l'objet d'un vote.

ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

La Commission de surendettement des particuliers de l'Indre-et-Loire a décidé l'effacement de la dette d'une famille domiciliée à CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, d'un montant total de 375,10 €, et correspondant à des frais de restaurant scolaire impayés en 2016.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'admettre cette somme en non-valeur et de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2017.

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS TITULAIRES ET NON TITULAIRES, A TEMPS COMPLET ET NON COMPLET

Il s'avère nécessaire :

- d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017, afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations,
- d'acter le transfert des agents techniques vers la communauté urbaine Tour(s)Plus, suite à sa prise de la compétence « voirie et espaces publics » au 1^{er} janvier 2017.

Par 25 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal, décide d'actualiser le tableau des effectifs des agents titulaires, non titulaires, à temps complet et non complet de la Commune.

VENTE DE LOCAUX PROFESSIONNELS A LA SCI MAGDEL (MODIFICATIF)

Par délibération en date du 19 janvier 2017, le Conseil Municipal avait accepté de vendre, à la SCI MAGDEL, les locaux commerciaux situés 34 et 36 Rue du Prieuré, dans la 2^{ème} opération immobilière réalisée par Val Touraine Habitat, en vue de l'ouverture d'un cabinet de sage-femme.

Ils regroupent le lot 1, d'une surface de 50,30 m², le lot 2, d'une surface de 19,20 m² et la quote-part du lot 4 (local poubelles), d'une surface de 2,46 m², soit un total de 71,96 m².

Le prix de vente est de 1 300 € nets/m², identique au prix d'achat.

Par 24 voix pour, le Conseil Municipal accepte de vendre ces locaux à la SCI MAGDEL, moyennant le prix de 93 548 € nets.

QUESTIONS DIVERSES

- Tenue des bureaux de vote lors des élections présidentielles des 23 avril et 7 mai 2017 et des élections législatives des 11 et 18 juin 2017
- Prochaines réunions du conseil municipal le 23 ou le 30 mars
- Fermeture d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée de septembre 2017
- Réunion d'information sur la « Participation citoyenne » le 27 mars
- Programme de la semaine culturelle

La séance est levée à 21 heures.

Le Maire,

Patrick DELÉTANG.